

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 26 novembre 2020
à 19 heures 00

Président de séance : **Madame Laurence DUMAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, AMATO Anne, BERNARDON Rémy, BOUDRA Noémie, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy (arrivée à 19h15), MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam, RAMEAU Maryse, ROZAN François.

Excusé(s): ABRIAL Yvon, MOURIER Guy (jusqu'à 19h15).

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 19 heures 00.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Marise MOURIER, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Règlement intérieur du Conseil municipal

Délibération n° 2020_099

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du conseil municipal et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Subventions aux associations - Associations de Saint Marcel-Lès-Annonay

Délibération n° 2020_100

Le conseil municipal approuve les propositions de la commission « finances » en collaboration de la commission « vie associative » relatives aux subventions suivantes :

ACADEMIE STARS BOX	600,00 €
ACCA	500,00 €
AMICALE BOULES	300,00 €
AMICALE LAÏQUE	1 000,00 €
AVSM VOLLEY-BALL	300,00 €
CLUB LES GENETS	300,00 €
COMITE DES FETES	1 000,00 €
COMITE FNACA	100,00 €
DANSE AVEC LES MOTS	400,00 €
ESSM BASKET ST MARCEL	2 500,00 €
ESSM BASKET ST MARCEL - Exceptionnelle acquisition	500,00 €
LA FOULEE DES SOUS BOIS	300,00 €
LE PETIT PINCEAU	100,00 €
SI SAM CHANTE	300,00 €
TOTAL	8 200,00 €

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
 Nombre de votants : 13

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

Subventions aux associations - Association Française contre les myopathies Téléthon

Délibération n° 2020_101

Le conseil municipal approuve la proposition de la commission « finances » en collaboration de la commission « vie associative » relative à une subvention de 600 € à l'Association Française contre les myopathies Téléthon.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
 Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Arrivée de Monsieur Guy MOURIER, conseiller municipal à 19 heures 15

Subventions aux associations - Association Des Grains de Soleil

Délibération n° 2020_102

Le conseil municipal approuve la proposition de la commission « finances » en collaboration de la commission « vie associative » relative à une subvention de 600 € à l'Association « Des grains de soleil ».

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
 Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Subventions aux associations - FNATH Association des accidentés de la vie

Délibération n° 2020_103

Le conseil municipal approuve la proposition de la commission « finances » en collaboration de la commission « vie associative » relative à une subvention de 200 € à l'Association « FNATH Association des accidentés de la vie ».

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Subventions aux associations - Aide aux communes des Alpes-Maritimes sinistrées

Délibération n° 2020_104

Le conseil municipal approuve la proposition de la commission « finances » en collaboration de la commission « vie associative » de s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des communes des Alpes-Maritimes sinistrées par l'intermédiaire de l'Association départementale des maires des Alpes-Maritimes en versant une aide 1 000 €.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Remise gracieuse redevance occupation domaine public – Bar tabac L'entre deux

Délibération n° 2020_105

Le conseil municipal donne son accord sur la remise gracieuse demandée par la SNC CLUZEL – PEYRARD, propriétaire du bar tabac l'Entre deux concernant l'occupation du domaine public (terrasse d'une surface de 35 m²) moyennant une redevance de 175 € pour la période d'un an.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage – CAUE 07

Délibération n° 2020_106

Le conseil municipal approuve la convention de mission d'accompagnement proposée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche (CAUE) pour l'opération concernant la salle polyvalente. Le coût s'élève à 4 000 € T.T.C.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Demande de permission de voirie « fibre optique » - Orange

Délibération n° 2020_107

Le conseil municipal approuve la permission de voirie pour l'implantation d'un poteau sis Route de Chavannes demandée par Orange dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Résiliation du contrat de dératisation – AVIPUR

Délibération n° 2020_108

Le conseil municipal décide de résilier le contrat n° 007631 signé avec la société AVIPUR concernant la dératisation du territoire communal et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Résiliation du contrat relatif au logiciel de la bibliothèque – MICROBIB

Délibération n° 2020_109

Le conseil municipal décide de résilier le contrat n° 2008/01 signé avec la société MICROBIB et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Embauche personnel de remplacement – Année 2021

Délibération n° 2020_110

Le conseil municipal autorise Madame le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, qui sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Il dit qu'il sera prévu à cette fin une enveloppe de crédits au budget primitif 2021 et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Avis sur l'extension potentielle du périmètre du Parc du Pilat

Délibération n° 2020_111

Le conseil municipal émet un avis favorable à son intégration dans le périmètre d'étude pour la révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat.

Il abroge la délibération n° 2020_098 et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 11	CONTRE : 3	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 45.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le.....28 novembre 2020....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Laurence DUMAS

